

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06069 Numéro SIREN : 810 175 950 Nom ou dénomination : AAMSET MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2019 sous le numéro de dépôt 47492



20190474922018

DATE DEPOT : 21/06/2019

N° DE DEPOT : 47492

N° GESTION : 2015B06069

N° SIREN : 810175950

DENOMINATION : AAMSET MANAGEMENT

ADRESSE : 5 rue Ambroise Thomas 75009 Paris

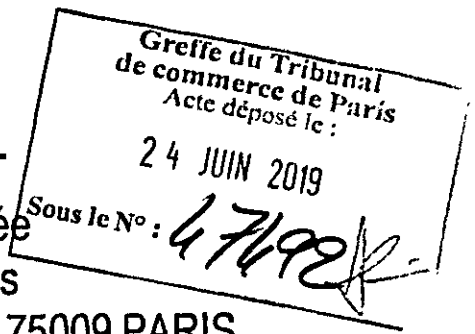
MILLESIME : 2018

.

certifié conforme
[Signature]

AAMSET MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 272 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S. 810 175 950 PARIS



RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 de la loi du 24 juillet 1966 et aux dispositions statutaires, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018 et sur toutes questions accessoires.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Les questions à débattre se présentent de la manière suivante.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'est élevé à 24 000 euros constitué par un défraiement versé par la société AAMSET au titre de la fonction de Président qu'exerce la société AAMSET Management dans la société AAMSET. Par ailleurs une distribution de dividendes a été votée le 25 juin 2018 au sein de la société AAMSET et la quote-part de dividendes revenant à la société AAMSET Management s'élève à 57 056,25 euros bruts.

En ce qui concerne les charges, ces dernières ont été essentiellement constituées par différents frais administratifs de fonctionnement de la société pour 3 678 euros contre 5 057 euros lors du précédent exercice et pour 5 573 euros contre 4 019 euros de frais financiers suite aux 2 emprunts souscrits par la société pour le rachat des actions AAMSET détenues par Gérard MARCHAIS.

Le résultat de l'exercice s'est en conséquence élevé à 69 101 euros.

2 - EVOLUTION PREVISIBLE

L'activité de la société pour l'exercice 2019 consistera, comme au cours de l'exercice précédent, à rembourser les emprunts souscrits dans le cadre du financement du rachat des actions d'AAMSET.

3 - EVENEMENTS IMPORTANTS

Aucun élément important est à signaler au cours de l'année 2018.

4 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'est pas concernée par des activités de recherche et développement.

5 – LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rodolphe RATIE :

- ✓ Président de la SAS AMSET Management.

Sébastien EBBO :

- ✓ Directeur Général de la SAS AMSET Management ;
- ✓ Membre du Directoire de la société AAMSET.

6 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

AAMSET Management détient 76,07% du capital de la société AAMSET.

7 – PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LA CAPITAL SOCIAL (au 31/12/2016)

La société n'a pas de salarié.

8 - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et dont nous allons vous donner lecture complète ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur.

9 - RAPPELS DIVERS

9-1 Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

9-2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au titre des exercices 2015/2016 et 2017.

10 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons, en effet, d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 69 101 € de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	69 101 €
Report à nouveau	46 533 €
Montant distribuable	115 634 €

Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation à la réserve générale	0 €
Dividende aux actionnaires	0 €
Report à nouveau	115 634 €

11 – RENOUELEMENT DES MANDATS DE MEMBRES DU COLLEGE DE DIRECTION

Les mandats de membres du collège de Direction de messieurs Sébastien EBBO et Rodolphe RATIE arrivant à échéance au cours de l'assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2018, il est proposé à l'assemblée générale de renouveler leurs mandats pour une durée de 3 ans qui prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

12 – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DE LA LOI SUR LES SOCIETE COMMERCIALES

Il a été communiqué au Commissaire aux comptes les conventions entrant dans le cadre de l'article L 227-10 sur les sociétés commerciales, conventions qui vous seront présentées dans son rapport spécial.

13 – ETAT DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de com., art. D 441-4 nouveau).

En ce qui concerne notre société, il n'y a pas de dette fournisseur au 31 décembre 2018.

14 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Ceci exposé, nous sollicitons votre quitus pour notre gestion et notre administration au cours de l'exercice écoulé.

En outre nous vous rappelons qu'en vertu de l'article L 232-22, il est fait obligation d'effectuer au Greffe du Tribunal de commerce le dépôt des documents prévus à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes ;
- la proposition d'affectation des résultats adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vous êtes invités à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous est proposé.

Fait le 1^{er} juin 2019

**Le Président,
Rodolphe RATIE**



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 250 000 €
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: <http://www.lechartier.fr>
E-Mail: serieges.patrick@lechartier.fr

certifié conforme

AAMSET MANAGEMENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

AAMSET MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 40.000 Euros
5, rue Ambroise Thomas
75009 PARIS
R.C.S. PARIS : B 810 175 950
APE : 6420 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAMSET MANAGEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

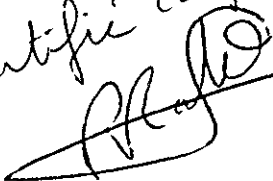
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

certifié conforme


AAMSET MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 272 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
810 175 950 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2019

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018
RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU COLLEGE DE DIRECTION

Procès verbal de délibération

Le 19 juin 2019, à 18 heures, les actionnaires de la société AAMSET MANAGEMENT, société anonyme par actions simplifiée au capital de 272 000 €, se sont réunis au siège social à Paris (75009), 5 rue Ambroise Thomas, en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur a été faite par convocation envoyée par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Monsieur Rodolphe RATIE, préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Sébastien EBBO, actionnaire présent et acceptant, est appelé à la fonction de scrutateur.

Monsieur Gérard MARCHAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Patrick SERIEGES, président du cabinet LECHARTIER, commissaire aux comptes est présent.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la majorité requise du capital social est légalement présent et qu'elle peut valablement délibérer.

- la copie des convocations à l'assemblée
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
- le rapport de gestion du Président
- le rapport du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Le président demande qu'il soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée des actionnaires lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 et rapport du Commissaire aux comptes ;
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats au collège de Direction ;
- pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président et du Commissaire aux comptes.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Par ailleurs l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas de dépenses somptuaires qui doivent être soumises à son vote tel que prévu par l'article 223 quater du code général des impôts.

En conséquence elle donne quitus à la direction générale de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, sur la proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme d'un montant de 69 101 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	69 101 €
Report à nouveau	46 533 €
Montant distribuable	115 634 €

Qu'elle réparti comme suit :

Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation à la réserve générale	0 €
Dividende aux actionnaires	0 €
Report à nouveau	115 634 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021 les mandats de membres du collège de Direction de messieurs Sébastien EBBO domicilié 31 rue de Maubeuge, 75009 PARIS et Rodolphe RATIE domicilié 38 rue Letellier, 75015 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Désignation de l'entreprise <u>Aamset management (SAS)</u>				Néant ☐ *																	
Adresse de l'entreprise <u>5 Rue Ambroise Thomas 75009 PARIS</u>																					
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>1</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td><td>5</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						8	1	0	1	7	5	9	5	0							
8	1	0	1	7	5	9	5	0													
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																	
				Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>																	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2																
				Net 3																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012																	
		Autres *	014	016																	
	Immobilisations corporelles *		028	030																	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	646 750																
	Total I (5)		044	048	646 750																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052																	
		Marchandises *	060	062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070																	
		Autres * (3)	072	074	720																
	Valeurs mobilières de placement		080	082																	
	Disponibilités		084	086	77 523																
	Charges constatées d'avance *		092	094																	
	Total II		096	098	78 243																
	Total général (I + II)		110	112	724 993																
PASSIF				Exercice N 1	NET																
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	272 000																
	Écarts de réévaluation			124																	
	Réserve légale			126	27 200																
	Réserves réglementées *			130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131																	
	Report à nouveau			134	46 533																
	Résultat de l'exercice			136	69 101																
	Provisions réglementées			140																	
	Total I			142	414 834																
	Provisions pour risques et charges			154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	299 139																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4 320																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	6 701																
	Produits constatés d'avance			174																	
	Total III			176	310 160																
Total général (I + II + III)				180	724 993																
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2019

Formulaire obligatoire l'article 402 499ues A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise Aamset management (SAS)		Néant ☐				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210		210			
	Production vendue	Biens	215		215			
		Services *	217		217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218			
	Production immobilisée *				222			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	24 000			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		243			
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254			
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		257		262				
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 754			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	20 247		
Produits financiers (III)		280	57 056	Charges financières (V)	294	5 573		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	347		300			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 629		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	69 101		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	69 101	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 629			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cvs d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992				
	Droit divers							
Créance due au report en arrière du déficit			346		350	54 203		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	17 527	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	17 527	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD